

AVIS DE COURSE

COUPE FERS & METAUX DE LA MEUSE – Grade 5A



Organisée par la Société Nautique de Madine le dimanche 20 septembre 2026 au Lac de Madine

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. **Vérifiez** : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. **Nettoyez** : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. **Séchez** : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à l'heure des inscriptions au Club House du Lac de Madine.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse « <https://www.societenautiquemadine.fr> »
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale :
 - des classes "Micros" (croiseurs - régates et protos) "Voiliers Habitables", A-B-C-D-R et L du HN / OSIRIS Habitables sans coefficient minimum et d'une longueur minimale autorisée sur le Lac de Madine,
 - des classes ou groupes de classement suivants : 470, ILCA, Optimist, Intersérie Dériveur, Intersérie Quillard de Sport, Multicoques.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau : le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - 4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place, s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Licence journalière, le cas échéant, au tarif de la SNM ou adhésion à la SNM, licence comprise.

8 PROGRAMME

8.1 Programme :

- De 9h30 à 10h30 ... Inscriptions 10h45 Briefing avant départ entrée ponton B
- 11h30 Premier signal d'avertissement 15h30 Heure limite du dernier signal d'avertissement
- 4 courses maximum prévues
- Annonce des résultats et remise des prix au Club House une demi-heure après l'heure du dernier arrivé.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1, 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'Avis de Course fournit le plan du lieu de la compétition et l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera précisé sur le bateau Comité au moment du départ.

14 CLASSEMENT

14.2 Une seule course validée sera nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Courses retirées : voir détail sur les instructions de course.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL en cas de vent léger.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon de reconnaissance.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord les éléments de sécurité réglementaires.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toutes demandes des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance, et respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un plan d'eau agité, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- coupe au premier de la régata et autres coupes suivant le nombre de participants après clôture des inscriptions, sur décision de l'organisateur,
- divers petits lots offerts par notre Sponsor : FERS & METAUX de la MEUSE.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter les membres du Comité de la SNM.

Annexe A - PLAN DU LAC DE MADINE PRECISANT LA ZONE DE COURSE